

CSE TER Paris-Normandie

Compte-Rendu plénières

du 17 octobre 2023



Ce jour nous étions réunis pour deux plénières.

Les délégations étaient complètes, 24 votants présents.

1ère plénière

Rapport financier et rapport d'activités 2022 :

Intervention de l'expert comptable du cabinet Sémaphores :

l'excédent de l'exercice 2022 est de 5266€, le bilan est équilibré.

Vote : 18 Pour et 6 Abstentions

2ème plénière

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales.

Ordre du jour :

- Présentation du Matériel OMNEO 2 et rétroplanning
- Installation de la vidéosurveillance sur le site du TCLN de Sotteville

Commentaires UNSA

La satisfaction exprimée récemment par M. Morin, quant à la ponctualité et le « boulot exceptionnel qui a été effectué par la SNCF et les cheminots pour améliorer la qualité de services » nous permettaient de rêver à des lendemains plus chantants.

Force est de constater que cette Nouvelle Convention laisse la part belle à un mouvement néfaste déjà engagé, l'ouverture à la concurrence.

L'UNSA Ferroviaire rappelle qu'elle s'y est toujours opposée.

Quelques réponses aux déclarations :

(M. Grégoire FORGEOT D'ARC, Directeur Régional des Lignes Normandes)

L'intervention du Directeur était essentiellement axée sur la convention à venir.

*On parle encore au conditionnel avec un **projet** soumis à vote après examen du texte (le 19/10/2023 par le conseil régional). Retraçons un peu l'historique :*

2019 : Convention 2019/2029

2020 : Le COVID ampute l'équilibre financier: retard des livraisons de matériel ; plans de transport modifiés sans arrêt

2021 : Hervé Morin constate les échecs => **suspension des paiements.**

2022 : Négociations avec la région sur les **pertes financières** liées au COVID, conduisant notamment à un allègement du plan de transport ; Reprise du trafic puis guerre en Ukraine générant une augmentation des coûts de l'énergie.

2023 : Saut de performance, les compositions sont quasiment respectées à 100%, adaptation de tous les agents, gain de 20 points sur les départs à l'heure de PSL, performance de régularité, "**travail remarquable des cheminots**".

*Le **05 octobre**, la région a annoncé le calendrier d'ouverture à la concurrence de la prochaine convention. Une loi impose cette ouverture de l'ensemble des lignes avant fin 2033.*

*La région se rend compte de la complexité de l'ouverture à la concurrence de **l'étoile de Caen pour la fin 2026.***

*On veut repartir avec **SNCF jusqu'au SA 2034** pour les autres lots. Il y aura donc un rééchelonnement du calendrier jusqu'en 2033.*

*Le coût de réponse à un appel d'offre s'élève à environ **2M€** pour toute entreprise qui se positionne.*

La SA SNCF voyageurs répond aux appels d'offres. Une filiale, appartenant à la SA SNCF Voyageurs, est alors créée si elle remporte le marché.

*Site de **Clichy** : La région a bien compris l'utilité du site; il sera maintenu même si l'atelier a connu une perte et un transfert de charge avec la construction d'ateliers Normands.*

2027 : **Deux évènements majeurs**: L'étoile de **Caen** sera sortie du périmètre de la convention. Ce sera aussi l'année de mise en service du prolongement **EOLE** : nos trains normands seront fortement impactés.

Aujourd'hui on connaît notre produit, qu'on a amélioré. Beaucoup de questions se poseront: les correspondances, le chiffre d'affaires, la qualité de service...



Suivez nous sur Facebook



INFORMATION ORALE

Présentation du Matériel OMNEO 2 et rétroplanning

Participation de M. Philippe LEFEVRE, Directeur Délégué des Opérations et M. Fabrice FERLAL, Chef de projet OMNEO 2

Les REGIO2N ONO2, parfois appelées OMNEO2, auront les mêmes caractéristiques techniques que nos OMNEO déjà en circulation : longueur, motorisation, vitesse, masse à vide.

De l'extérieur, la distinction qui les différencie est un liseré jaune (au lieu de rouge sur l'OMNEO).

Les principales différences seront donc sur la partie confort et service à bord ; en effet, elles ont une capacité de 552 places assises (contre 503 pour l'OMNEO) dont 30 en 1ère classe. Les espaces bagages sont diminués mais les espaces vélos sont quadruplés. Elles ne comportent ni machine à café, ni espace pro/bureau. Elles seront équipées de wifi à bord (non opérant sur la première rame livrée le 26 octobre). Elles viendront progressivement remplacer les V2N, VO2N et TER2NNG.



Commentaires UNSA

Nous constatons que la première livraison subit un retard (date annoncée au CSE précédent : 12 octobre).

Nous espérons pour nos clients que le calendrier de mise en exploitation sera respecté.



INFORMATION EN VUE DE CONSULTATION

Installation de la vidéosurveillance sur le site du TCLN de Sotteville (poste H et station-service)

(Présentation du dossier par M. Frédéric LEFEBVRE, Direction de la Sécurité des Lignes Normandes)

Après plusieurs faits de sûreté dont un ayant occasionné une agression de l'agent de sécurité, des caméras de surveillance seront installées.

Elles ne seront placées qu'en extérieur du bâtiment et ne pourront être utilisées qu'à des fins de sûreté par des personnes formées et habilitées à leur utilisation ou sur réquisition d'un OPJ.

Un affichage en conséquence sera mis en place.

Ces caméras ne peuvent être utilisées pour des fins disciplinaires et les personnes autorisées à visionner en seront informées. Même la direction de l'éthique ne peut imposer un visionnage.

Commentaires UNSA

Ces caméras ne pourront être utilisées que dans le cadre de la sûreté des biens et des personnes.

L'UNSA restera vigilante sur le respect de l'utilisation du dispositif.



Vos représentants vous répondent

› Skandar ZOUITEN
skandar.zouiten@sncf.fr

› Emmanuelle DEVAUX
emmanuelle.devaux@sncf.fr

› Jérôme PATER
jerome.pater@sncf.fr

› Jérôme LAVENS
lavens.j@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE

À SAVOIR: En plus des sujets abordés en séance, ce sont 09 informations écrites qui sont envoyées à posteriori à vos représentants pour donner suite aux questions retenues lors du bureau de CSE.

IE1 - Projet d'évolution du poste d'Assistant DPX CRC.
Le poste évolue en classe.

IE2 - Projet de mise en œuvre du CSP (Centre de Services Partagés) Primes Traction
Un dossier complet sur ce sujet est disponible auprès de vos élus UNSA.

IE3 - Point d'avancement du projet de déménagement des locaux du 19 rue de l'Avalasse à Rouen vers le bâtiment « Marco Polo ».
Projet suspendu.

IE4 - Principe de signalement en cas de punaises de lit dans nos rames.
Le sujet « punaises de lit » et sa médiatisation, ont donné suite à la diffusion de différentes communications d'entreprise.

IE5 - La délégation du personnel demande s'il existe un référentiel ERLN reprenant les temps nécessaires aux agents pour mettre leurs tenues de travail, par Axe et par métier
Il n'existe pas de référentiel ERLN reprenant cet item.

IE6 - La délégation des représentants du personnel demande pourquoi la formation PRR est dispensée par des agents non repris « formateurs d'entreprise » contrairement à ce qui avait été annoncé ? Qu'en est-il du dysfonctionnement concernant la formation sur internet SOCA (erreurs sur les corrections des réponses).

Les actions de formation en lien avec l'agrément EPSF sont les formations initiales et continues pour les TES (G, H, I, J, K). En dehors de cet agrément, il y a par extension, non obligatoire, le même processus pour les TSAE opérationnelle et certaines TA (Tâches Autres) lié à l'encadrement ou aux formateurs.
La formation PRR ne rentre pas dans ce cadre là, c'est pourquoi les formateurs dispensant cette formation ne sont pas obligatoirement FSC

IE7 - La délégation des représentants du personnel souhaite savoir pourquoi est demandé aux ASCT d'indiquer leurs noms sur le cahier commun de versements en espèces ? Cela pose-t-il un problème en termes de RGPD?

Les opérations de versement en espèces sont reprises dans la VO00712 « Recettes voyageurs des UO Trains en Etablissement – Procédures comptables et organisation du contrôle interne ».
Dans un objectif de traçabilité, l'article 10.3 prévoit que la fiche de versement fasse apparaître clairement : nom, prénom, résidence, n° de CP, code UA, n° de recette, date de versement.

IE8 - La délégation des représentants du personnel demande l'affichage de la liste des trains sûreté qui doivent être accompagnés par 2 ASCT dans chaque lieu de PS

I. Axe PPN

La liste de trains dit « Sûreté -E » est consultable au bureau de commande ou auprès du Délégué Sûreté Mobilité. Les trains sont également référencés dans les roulements à disposition des ASCT en équipement E.

II. Axe Nord

La liste des trains dit « Sûreté -E » est mise à jour suite au GT RLT ASCT. Cette liste est disponible au niveau de la commande du personnel.

III. Axe Centre & Sud

La liste des trains dit « Sûreté -E » est mise à jour suite au GT RLT ASCT. Cette liste est disponible au niveau de la commande du personnel. Les trains sont également référencés dans les roulements à disposition des ASCT en équipement E. La liste actuelle sera actualisée avec le SA 2024.

IE9 - La délégation des représentants du personnel demande une information sur les conditions de travail avec une relecture du DU concernant les déplacements et travaux du NEV de Rouen

La Région Normandie souhaite que les travaux du NEV débutent après les JO2024. En amont de ces travaux, une relecture du DU sera faite avec réévaluation éventuelle si certains risques ont évolué



UNSA Ferroviaire de Normandie

Porte C – Immeuble Buddicum – Rue Buddicum

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Tél : 02 35 71 10 26 ur.normandie@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE



JE SOUHAITE
ADHÉRER
DIRECTEMENT
EN LIGNE



BULLETIN D'ADHÉSION À L'UNSA FERROVIAIRE

J'ADHÈRE À
L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES
PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM

DATE DE

NAISSANCE

ADRESSE

CODE

POSTAL VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES
PROFESSIONNELLES

N° DE CP*

CLASSE

CP* CDI CDD ALTERNANT

ENTREPRISE PRIVÉE

EMPLOI TYPE

LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE

ÉTABLISSEMENT

TÉLÉPHONE

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34€	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	90 €	2,55€	30,06€
	CLASSE 2	95 €	2,69€	32,30€
	CLASSE 3	105€	2,98€	35,70€
	CLASSE 4	125€	3,54€	42,50€
	CLASSE 5	142€	4,02€	48,28€
	CLASSE 6	170€	4,82€	57,80€
	CLASSE 7	190€	5,38€	64,60€
	CLASSE 8	245€	6,94€	83,30€
	CLASSE 9	280€	7,93€	95,20€
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48€	1,36€	16,32€
	RÉVERSION	24 €	0,68€	8,16 €

Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

